

COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Géré en régie directe

Exercice 2020



**AIRVAUDAIS
VAL DU THOUET**

Le présent rapport a pour objet de présenter le service public d'assainissement, de rassembler et de présenter les différents indicateurs techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service pour l'exercice 2020 conformément à la réglementation.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet exerce la compétence assainissement collectif. L'assainissement non collectif étant déléguée au Syndicat des eaux de Gatine depuis le 1^{er} Janvier 2017.

SOMMAIRE

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1	Le territoire desservi et le mode de gestion du service	Page 3
2	Les caractéristiques techniques	Page 4
3	Les éléments financiers	Page 4
4	Les indicateurs de services	Page 5
5	Exemple de facture	Page 6
6	Les indices de connaissance et de gestion patrimoniale	Page 7 et 8

1) Le territoire desservi et le mode de gestion du service

La Communauté de Communes Airvadais-Val du Thouet gère l'assainissement collectif sur cinq communes : Airvault, Assais-les-Jumeaux, Boussais, Louin et Saint-Loup-Lamairé. Les zonages concernant chaque commune ont été validés après enquête publique.

Le service possède les compétences collecte, transport, dépollution, contrôle de raccordement et élimination des boues. Celles-ci sont exercées en régie directe.

Ce service est un Service Public Industriel et Commercial. Ainsi, le conseil d'exploitation donne différents avis au conseil communautaire et participe à la gestion et à l'administration du service. L'autonomie financière impose que l'usager finance le service et que l'équilibre des budgets ne dépende pas de la fiscalité.

Le tableau suivant présente par commune le nombre d'abonnés concernés par l'assainissement collectif et ceux réellement raccordable au réseau.

Taux de desserte en 2019		Nombre d'immeubles dans la zone d'assainissement collectif	Nombre d'abonnés raccordables sur le réseau d'assainissement	Nombre d'habitant concerné (approximation)	Taux de desserte	Pourcentage de raccordements contrôlés	Taux de conformité des raccordements contrôlés
A I R V A U L T	Bourg	1 259	1 259	2 228	100 %	80,6 %	94,7 %
	Borcq-sur Airvault	133	133	235	100 %	80,5 %	93,5 %
	Barroux	124	124	219	100 %	80 %	97 %
	Repéroux	94	94	166	100 %	50 %	95 %
	La Maucarrière / Auralis	60	8	0	100 %	0 %	/
Assais-Les-Jumeaux		98	98	181	100 %	7 %	57 %
Availles-Thouarsais		0	0	0	/	/	/
Boussais		93	93	168	100 %	70%	95 %
Irais		130	0	0	/	/	/
Le Chillou		0	0	0	/	/	/
Louin		185	185	292	100 %	89 %	94 %
Maisontiers		0	0	0	/	/	/
Saint-Loup-Lamairé		402	327	514	81,3 %	4,7 %	66 %
Total		2 578	2 321	4 003	90 %	65 %	93,7 %

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est environ de 1,72 habitants/abonnés puisqu'il y a environ 4 003 habitants pour 2 321 abonnés.

2) Les caractéristiques techniques

Les réseaux et les stations d'épuration représentent bien le caractère rural du territoire puisqu'il y a peu d'abonnés par kilomètre de réseau et que les stations d'épuration sont nombreuses mais de faible capacité avec une filière de traitement plutôt de type extensif.

Les caractéristiques techniques des réseaux et stations d'épuration sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Caractéristique technique	Nombre de kilomètres de réseau (séparatif)	Nombre de postes de relèvement	Filière de traitement	Capacité nominale (Equivalent -habitants)	Population raccordée (Equivalent-habitants)	Densité linéaire d'abonnés (abonnés/km)	Volume facturé (en m3)	Boues évacuées en 2020(en tonne de matière sèche)	
A I R V A U L T	Bourg	22	4	Boues activée	4 600	2 225	57,22	99 031	49,4
	Borcq	4,7	1	Lagunage	350	180	28,29	8 657	0
	Barroux	3,5	0	Lagunage	270	170	35,5	9 953	0
	Repéroux	4,2	2	Filtre à sable planté de roseau	250	150	22,6	6 286	
	Maucarrière/Auralis	0,5	1	Boues activées	400	5	16	1 433	0
Assais-Les-Jumeaux	2,3	1	Lit Bactérien	225	80	42,6	8 802	1,75	
Boussais	2,3	0	Lagunage	280	120	40,4	6 587	0	
Irais									
Louin	4	3	Transfert vers la step d'Airvault	/		46,25	11 772	/	
Saint-Loup-Lamairé	6,5	3	Filtre à sable planté de roseau	870	540	50,3	24 290	0	
TOTAL	50	15	8	7 245	3 470	46,42	176 811	51,15	

La création du réseau de collecte des eaux usées et de la station d'épuration d'Irais finira au deuxième trimestre 2021.

3) Les éléments financiers

La redevance assainissement est la principale recette du budget de l'assainissement. Cette redevance s'applique à tous les immeubles desservis par le réseau d'assainissement collectif qui sont raccordés ou qui sont considérés comme raccordables. Elle est appliquée dès la mise en service du réseau.

Le prix de l'assainissement n'est pas assujéti à la TVA et la redevance est mise en recouvrement directement par nos services avec une fréquence semestrielle.

TARIFS	2019 et 2020 (Délibération du 11/12/2018)	2021 (Délibération du 08/12/2020)	En 2020 pour une facture de 120 m ³
Part fixe	52 € par abonné	53 € par abonné	53 €
Part variable	2,04 € par mètre cube	2,08 par mètre cube	249,60 €
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0,15 € par mètre cube	0,15 € par mètre cube	18 €
TOTAL			320,60 €

Un exemple de facture est joint en annexe.

Le compte administratif du budget assainissement collectif de l'année 2020 est consultable au siège de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet. La redevance facturée en 2020, représente un total de 474°489,78€.

4) Les indicateurs du service

N °indicateur	Intitulé	Valeur
D 201.0	Nombre d'habitants desservis	4 003
D 204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,62 €
D 202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	0
D 203.0	Quantité des boues issues des ouvrages d'épuration	51,15 T de MS
P 201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	90 %
P251.1	Débordements d'effluents chez les usagers	0
P 258.1	Taux de réclamations	0
P 202.2	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	10
P 252.2	Points de curage fréquents du réseau	4
P 253.2	Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0
P 256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	11,04
P 207.0	Montant des actions de solidarité	0 €
P 257.0	Taux d'impayés sur la facture d'assainissement	4,57%
P 203.3	Conformité de la collecte des effluents	Conforme
P 255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel	90
P 206.3	Boues évacuées selon les filières conformes	100 %
P 204.3	Conformité des équipements d'épuration	Conforme
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard de la réglementation européenne	Conforme
P254.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard de la police de l'eau	100 %

5) Exemple de facture

C/C AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 PLACE DES PROMENADES

79600 AIRVAULT
Tel : 05 49 64 93 48 Fax : 05 49 64 94 02
communaute@cc-avt.fr

En cas de problème sur le domaine public, contactez le service
d'astreinte au 06 25 09 14 12.
Site internet: www.cc-avt.fr

Réf. Abonné : 820
Abonné : M
Adresse branchement : AIRV1/707
14 RUE I

79600 AIRVAULT

Evolution de votre consommation			
2020	2019	2018	2017
101	65	108	0

Facture de solde. Aucun escompte ne sera accordé en cas de
paiement anticipé (art R2221-40 du CGCT), tarifs : délib 2018-162
du 11/12/2018, règlement : délib n°2015-54 du 28/04/2015)

Facture

Assainissement

Période du 30/09/2019 au 30/09/2020
Adresse de facturation :

Année 2020
N° Facture 30
Date Facture 14/12/2020

M ()
14 RUE D
79600 AIRVAULT

N° Compteur	Date de relève	Ancien Index	Nouvel Index	Conso en m3
I18KA0067	30/09/2020	158	259	101

1

Détail de facturation	Quantité	Prix Unitaire HT en Euros	Montant HT en Euros	Taux de TVA
ORGANISMES PUBLICS			15,15	
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	101	0,15000	15,15	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			258,04	
Abonnement assainissement	1	52,00000	52,00	
Redevance assainissement	101	2,04000	206,04	

Abonnement TTC : 52,00€	EAU	Total HT	Acompte H.T.	Net H.T.	T.V.A.	Montant TTC
Prix du litre d'eau TTC : 0,00219€ (hors abonnement)	ASSAINISSEMENT	273,19	-91,28	181,91		181,91
		273,19	-91,28	181,91		181,91

A défaut de paiement, le comptable en charge du recouvrement pourra
recourir aux voies civiles d'exécution de droit commun régie par la loi 91-650
du 9 juillet 1991 et son décret d'application n°92-755 du 31 juillet 1992
(articles L.1617-5 et R.1617-22)

Voies de recours :
VOIES DE RECOURS

Président : Olivier FOUILLET

Total annuel facturé TTC	273,19
Acompte déjà facturé TTC	-91,28
NET A PAYER en Euros	181,91
<i>Rappel des sommes à payer</i>	

Prélèvement sur votre compte bancaire BIC : AGRIF

IBAN : FR76 1170 60

Le 20 Janvier 2021

Prélèvement automatique SEPA
- Identifiant Créancier SEPA : FR98ZZ
- Référence unique du mandat : E20140515
du 06/05/2014

6) Les indices de connaissance et de gestion patrimoniale

PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage ...) et les points d'autosurveillance du réseau (10 points)		0(non) ou 1(oui)	OUI
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)		0(non) ou 1(oui)	NON
PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAUX			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions)	Condition d'obtention des points : VP.265=15 et VP.252=1 et VP.253>=50 % et VP.254=1 Points obtenus : 10	0(non) ou 1(oui)	OUI
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)	Condition d'obtention des points : VP.265=15 et VP.252=1 et VP.253>=50% et VP.254=1 et [ou 60 %=<VP.253<70 % (cas1) Ou 70 %=<VP.253<80 % (cas2) ou 80 %=<VP.253<90 % (cas3) ou 90 %=<VP.253<95 % (cas4) ou 95 %=<VP.253 (cas5)] Points obtenus : cas 1 -----> 1 cas 2 -----> 2 cas 3 -----> 3 cas 4 -----> 4 Cas 5 -----> 5	%	100
VP.254 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision Cartographique)		0(non) ou 1(oui)	NON
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	Condition d'obtention des points : VP.265=15 et [ou 50 %=<VP.255<60 % (cas0) ou 60 %=<VP.255<70 % (cas1) ou 70 %=<VP.255<80 % (cas2) ou 80 %=<VP.255<90 % (cas3) ou 90 %=<VP.255<95 % (cas4) ou 95 %=<VP.255 (cas5)] Points obtenus : Cas 1 -----> 1 Cas 2 -----> 2 Cas 3 -----> 3 Cas 4 -----> 4 Cas 5 -----> 5	%	100

<u>PARTIE C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Points non pris en compte dans le calcul de l'indice car le seuil de 40 points en partie A et B n'est pas atteint)</u>			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	Condition d'obtention des points : VP.266=40 et [ou 50 %=<VP.256<60 % (cas0) ou 60 %=<VP.256<70 % (cas1) ou 70 %=<VP.256<80 % (cas2) ou 80 %=<VP.256<90 % (cas3) ou 90 %=<VP.256<95 % (cas4) ou 95 %=<VP.256 (cas5)] Points obtenus : Cas 0 -----> 10 Cas 1 -----> 11 Cas 2 -----> 12 Cas 3 -----> 13 Cas 4 -----> 14 Cas 5 -----> 15	%	90
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.266>=40 VP 257=1 Points obtenus : 10	0(non) ou 1(oui)	OUI
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.266>=40 VP 258=1 Points obtenus : 10	0(non) ou 1(oui)	OUI
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.266>=40 VP 259=1 Points obtenus : collecte seule 10	0(non) ou 1(oui)	OUI
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.266>=40 VP 260=1 Points obtenus : 10	0(non) ou 1(oui)	OUI
VP.261 -Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.266>=40 VP 261=1 Points obtenus : 10	0(non) ou 1(oui)	NON
VP.262 -Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.266>=40 VP 262=1 Points obtenus : 10	0(non) ou 1(oui)	NON